Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260212-DEL20260211_05-DE

Réf. : DEL20250211-05

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 11 février le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2026

PRESENTS (14) M. LAUNAY Guénaël, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique (*arrivée à 19h53 avant le vote de la DEL20260211-07*), Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît (*arrivée à 20h04 avant le vote de la DEL20260211-07*), Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. JOSSET Sylvain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :
Mme ROUAUD Louise, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.
M. LE HENAFF Edouard, ayant donné pouvoir à Mme GEFFROY Aurélie.
M. ROGER Grégory, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.

ABSENTS (2) :
Mme GICQUEL Lauréline, M. RIALET Kevin.

Délibération DEL20260211-05 – RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'association Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable (BRUDED), suite au courrier de BRUDED adressé en mairie le 20 janvier 2026. Pour rappel, celle-ci a pour objectif de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.
Le montant de l'adhésion est de 0,36 €/habitant 1597 hab.
Pour l'année 2026, la cotisation s'élève à 574,92 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver l'adhésion à l'association BRUDED.
D'approuver le maintien la désignation des représentants de la commune, soit Monsieur le Maire en tant que titulaire et Madame Céline MOHAER en tant que suppléante.
De décider de verser la cotisation 2026 de 574,92 €.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'unanimité (Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

Approuve l'adhésion à l'association BRUDED.
Approuve le maintien la désignation des représentants de la commune, soit Monsieur le Maire en tant que titulaire et Madame Céline MOHAER en tant que suppléante.
Décide de verser la cotisation 2026 de 574,92 €.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Guénaël LAUNAY

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 12/02/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 12/02/2026